Département du Tarn Arrondissement: **CASTRES** MAIRIE de VABRE Tél: 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE VABRE

Séance du 27 juin 2022

Date de la convocation:

21/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS,

Maire de Vabre.

Membres en exercice: 14

Présents: 14 Représentés: 0 Votants: 14

Présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD

RIBOULET

Secrétaire de séance: Michel PERALES

N° DE 2022 040

Objet: Révision des tarifs des concessions dans les cimetières

Le conseil municipal, sur proposition de M. PISTRE Patrick, adjoint au maire fixe à compter du 1er juillet 2022:

A l'unanimité (14 pour)

- le tarif du dépôt provisoire à 50 Euros (cinquante euros) par mois (de date à date); tout mois commencé étant dû

A la majorité (12 pour ; 2 contre) :

- Le prix du mêtre carré de terrain à 100.00 euros. Soit pour une concession de 2,5 mètres carrés 250.00 euros (deux cent cinquante euros).

Le Conseil Municipal rappelle que :

- toutes nouvelles concessions acquises sont des concessions trentenaires
- les concessions sont accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire, et dans la limite des places disponibles de son conjoint, des héritiers par le sang ainsi que les conjoints de ces héritiers.
- Les concessions trentenaires pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement
- A défaut de renouvellement des concessions trentenaires, les concessionnaires seront libres d'enlever les monuments et les pierres tombales qu'ils auront placés sur les terrains concédés. Cet enlèvement devra être opéré dans le délai qui leur sera assigné. A l'expiration de ce délai, la commune pourra disposer des matériaux, mais seulement pour l'entretien et l'amélioration du cimetière.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au régistre des délibérations du Conseil Municipal.

Madame Françoise Pons Madame Français PONS Maire de

Maire de VAR

RF Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2022 081-218103059-20220627-DE_2022_040-DE